

JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHCVV)



Numéro 150 - été 2023

Journal de l'Association des Habitants du Centre et Vieille Ville

Editrice responsable : Madeleine Gurny - Imprimerie : Imprimerie Nationale, Genève

Tirage : 8600 exemplaires - AHCVV 1200 Genève

Internet : www.ahcvv.ch - Adresse électronique : journal@ahcvv.ch

ont participé à ce numéro : Madeleine Gurny (mg), Roman Juon (rj), Jean Charles Lathion, Andrienne Soutter (as) et Florence Vandenbeusch (fv)

vieille-ville piétonne

Notre Vieille-Ville mérite d'être attractive pour les commerçants, accueillante pour les touristes et apaisée pour les habitants : nous sommes convaincus de cette évidence et voilà ce que Mme Perler et ses services nous ont présenté pour aller dans ce sens, lors de séances d'information destinées aux habitants et aux commerçants de la Vieille-Ville. Vous pourrez trouver le rapport détaillé de ces propositions sur le site de notre association : www.ahcvv.ch.

Les études menées en 2022 par la Ville ont montré que les rues de la Vieille-Ville subissaient toujours de jour comme de nuit un trafic excessif, que l'occupation des places de stationnement des véhicules avec macaron B était très faible, y compris la nuit et que de nombreux stationnements étaient illicites.

À la suite de cette étude et pour améliorer la qualité de vie et de travail dans la vieille-ville, les services de Mme Perler proposent de modifier l'horaire et le fonctionnement des bornes, de poser de nouvelles bornes, de déplacer la borne d'accès au Bourg-de-Four à l'intersection avec la rue Jean-Gabriel-Eynard, de fermer la rue Jean-Daniel-Colladon, de manière à convertir en vraie zone piétonne tout le secteur actuellement limité à 20km/h. D'autre part, ils proposent de supprimer certaines places de stationnement, tout en conservant celles de la Tertasse, de la Treille et de la rue Beauregard. Ces places seraient en zone blanches avec horodateurs le matin et ensuite, pour les détenteurs de macaron B, le stationnement serait gratuit et illimité. Par ailleurs les 8 places pour les personnes à mobilité réduite seront au minimum conservées, très probablement augmentées.

Le souhait est aussi que de plus en plus de deux-roues motorisés stationnent dans les parkings couverts et non sur la voie publique.

La Ville est bien consciente qu'elle doit assurer aux ayants-droits (*personnes au bénéfice du*

macaron Vieille-Ville (macaron B), taxis, hôtels, proches aidants pour les personnes âgées), aux livreurs et autres artisans la possibilité de rejoindre les adresses situées dans le périmètre de la Vieille-Ville. Pour ces derniers, une procédure est d'ailleurs depuis longtemps en vigueur s'ils doivent stationner de manière prolongée à côté d'un chantier.

La Ville entend mettre tout en œuvre pour que ces nouveaux aménagements et conditions d'accès soient favorables aux ayants-droits. A cet effet, Mme Perler a proposé d'entrer en contact pour une discussion et concertation avec les représentants des différentes associations, notamment sur les exceptions qui pourraient entrer en ligne de compte.

L'AHCVV se réjouit de voir se profiler la concrétisation de ce projet qui rendra les rues de la vieille-ville plus conviviales. Parmi l'assemblée, certaines voix se sont fait entendre pour que la démarche s'étende aux rues de la Rôtisserie et du Vieux-Collège : c'est prévu a répondu Mme Perler. Et pour que ces rues reçoivent un revêtement pavé : c'est aussi prévu a-t-elle dit !

Nous voici en train de rêver de voir les commerçants de nos rues étaler leurs marchandises, l'après-midi, sur le parvis de leurs boutiques, d'organiser des rencontres entre habitants dans des rues apaisées ou encore de créer des événements festifs rappelant ceux de la Mère Fénolan qui avaient lieu à la rue de la Rôtisserie il y a encore une trentaine d'années.

Pour nous projeter dans cette vie proche, nous lançons un appel à tous les habitants et tous les commerçants qui voudraient voir ces rues plus vivantes et attractives de nous faire part de leur envie d'animations. On a besoin de tous et de chacun pour concevoir et réaliser. Faites-nous part de vos idées, nous serons votre relais.

mg



édito

Grâce à l'impulsion du comité de l'AHCVV, deux motions sur la transformation des bureaux de l'administration en logements ont été déposées, l'une au Grand Conseil, l'autre au Conseil municipal. Dans le même esprit – et sur notre insistance – le projet d'étude pour la construction de logements sur la friche Calvin-Pélisserie, derrière l'Alhambra, a été débloqué par le Conseil administratif de la Ville de Genève. D'autre part, une motion sur le revêtement de la Treille qui, dans son état actuel, provoque le dessèchement des marronniers avec un risque accru de chutes de branches sur les usagers, est en voie d'être déposée également. Comme le constatait Monsieur Sami Kanaan, magistrat en charge de la culture et de la transition numérique, lors de la présentation du projet d'agrandissement et de restauration du Musée d'Art et d'Histoire qui a suivi notre Assemblée générale du 3 mai, ce qui caractérise l'AHCVV, c'est non seulement son engagement dans les projets répondant aux besoins du quartier, mais sa ténacité. – Oui, nous ne lâchons rien !

Une attention particulière est portée à la piétonisation de la Vieille-Ville. Nous aspirons tous à la rendre attractive et à supprimer des nuisances dues au bruit et à la circulation. La présentation du projet aux habitants et aux commerçants, les 24 avril et 2 mai, à l'Auditorium du MAH, par Mme Frédérique Perler, magistrate en charge des constructions et de la mobilité, a démontré un souci commun que ne dépérissent pas la Vieille-Ville. Nous restons convaincus que la suppression de places de parking utilisées actuellement en majorité de manière illicite, mise en lien avec l'introduction d'un nouveau régime de stationnement sur les places restantes et d'une flexibilité quant aux possibilités d'ouverture des bornes en dehors des horaires prévus (ceux-ci devant tenir compte des horaires de repos des habitants et de la réalité des commerces) n'empêcheront pas ces derniers de bénéficier des changements, comme toutes les boutiques du monde le constatent en zone piétonne.

C'est pour moi l'occasion de remercier les membres du comité de notre association, dont le rôle n'est pas toujours facile. Que ce soit dans la défense de notre vision d'un Musée qu'il faut rattacher, au niveau urbanistique, à la Vieille-Ville, que ce soit dans la réalisation d'un Journal qui vous parvient trois fois par année, que ce soit dans les relais avec le Grand Conseil ou le Conseil municipal ainsi que dans l'élaboration de nouveaux projets exigeant des contacts permanents avec de nouveaux acteurs ou institutions.

L'Assemblée générale du 3 mai (le PV sera bientôt disponible sur le site www.ahcvv.ch) et la présentation du magistrat accompagné de ses proches collaborateurs, dont le directeur du MAH, nous ont prouvé que le jeu en valait la chandelle, tant les réactions à une présentation très complète sur le Monument de Camoletti et les richesses qu'il contient, furent positives et constructives.

C'est dans ce esprit que nous continuerons notre action...

Jean Charles Lathion, président de l'AHCVV

Imprimerie  Nationale

c/o Prestige Graphique
Chemin du Pont-du-Centenaire 114
CH-1228 Plan-les-Ouates
022 732 27 12

www.imprimerienationale.ch

Confiez-nous vos impressions!



CHOITEL

Maître Opticien



Rue de la Corraterie 22 • Genève
T 022 310 01 79
www.choiteloptic.ch



FEU VERT POUR VOUS ACCUEILLIR
DANS LA PHARMACIE DU BOURG-
DE-FOUR RENOVEE ET AGRANDIE !

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ET
PROCHE DE VOS BESOINS :
ORDONNANCES, HOMEOPATHIE,
PHYTOTHÉRAPIE,
AROMATHÉRAPIE, PLANTES...

VOUS Y TROUVEREZ UNE ÉCOUTE
ATTENTIVE ET PERSONNALISÉE,
UNE PROXIMITÉ,
DES LIVRAISONS (aux alentours du
Bourg-de-Four)

FAITES VIVRE
VOTRE BOURG-DE-FOUR !

022 310 99 40
CONTACT@PHARMACIEDUBOURG-DE-FOUR.CH

LUNDI-VENDREDI 8H-18H30
SAMEDI 9H-18H



La 32^{ème} Fête de la musique, se tiendra en ville de Genève les 23, 24 et 25 juin 2023. La manifestation installera 30 scènes réparties en Vieille-Ville, de la place de Neuve, en passant par le parc des Bastions, jusqu'à l'esplanade Saint-Antoine.

A l'instar des autres années, les organisateurs renforcent la gestion de foule en interdisant l'accès aux véhicules pendant la manifestation, du vendredi 23 juin dès 19h au dimanche 25 juin 23h.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.fetedelamusique.ch, qui annonce le programme mais aussi les informations générales. Le secrétariat de la Fête de la musique se tient à votre disposition au numéro officiel gratuit de la manifestation, notamment pour les personnes à mobilité réduite pour lesquelles des déplacements peuvent être organisés (si possible, de manière anticipée): 0800 553 553 ou par mail à l'adresse: fetedelamusique@ville-ge.ch. Nous vous remercions par avance.



Bd Philosophes 15 – 1205 Genève
Tel 022 321 08 15
pharmacie.st-leger@bluewin.ch
www.pharmacie-st-leger.ch

COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE
OU PAR E-MAIL

LIVRAISON GRATUITE AU
CENTRE ET EN VIEILLE-VILLE !

Banque Raiffeisen
d'Arve et Lac
Agence de Rive
à votre service

RAIFFEISEN

**NOUVELLES
HEURES
D'OUVERTURE**

Chère clientèle,

À partir du 3 avril, nous ouvrirons à **08h30 la semaine et à 09h00 le samedi**.
De fait, toutes les portes du centre seront dès lors ouvertes à cette heure-ci.

Nos horaires d'ouverture

Lundi au Mercredi 08h30 – 19h00
Jeudi 08h30 – 20h00
Vendredi 08h30 – 19h30
Samedi 09h00 – 18h00
Dimanche **Fermé**

Pharmacie Amavita Confédération Centre
Rue de la Confédération 10, 1204 Genève
Tel. +41 58 878 17 20, ama051@amavita.ch



Comment se porte votre audition ?

Aujourd'hui vous pouvez mieux entendre !
Avec des solutions sur mesures
et Rechargeables.



**acoustique
Tardy**

Avenue de Frontenex 8 1207 Genève
T. 022 311 30 97
info@acoustique-tardy.com
www.acoustique-tardy.com

un projet pour l'application de la biodiversité dans le quartier de la vieille-ville

Cet article n'a pas pour but d'expliquer ce qu'est la BIODIVERSITÉ parce que c'est une science qui aborde le monde des êtres qui vivent autour de nous, oiseaux, souris, hermines, insectes, ou lézards. Il fut une époque où l'on pouvait observer des lézards à la Treille. Ils ont disparu depuis peu: il paraît que ce sont les chats du quartier qui se sont servis!

Les arbres sont aujourd'hui reconnus comme essentiels; on doit les protéger, voire les replanter. Mais en ce qui concerne les insectes, on n'en parle pas. A quoi servent-ils? A nourrir les oiseaux, les petits mammifères et les lézards... s'ils reviennent! Sans prendre sérieusement en considération ces observations, il n'y aura plus de vie dans notre quartier, dans très peu de temps.

Il faut de la végétation, des fleurs pour permettre la vie de l'ensemble de cette faune et le SEVE, le service de la Ville gère la nature, les plantations multiples et diverses dans l'espace urbain, tente de réaliser et corriger ces anomalies en plantant des fleurs partout où cela est encore possible.

Il fut un temps où la Ville de Genève organisait chaque année le concours des balcons fleuris. C'est entre autres la raison pour laquelle les habitants déposaient sur les tablettes de leurs fenêtres des bacs plantés de fleurs: ils attiraient des insectes et surtout illuminaient le quartier ainsi fleuri. Il serait nécessaire que la Ville de Genève lance à nouveau des actions pour inciter les habitants du quartier à recommencer. Notre association publiera dans notre Journal des photos des balcons qui joueront le jeu.

Cet automne nous aimerions organiser une soirée d'information avec le SEVE et notre ami Alexandre Wizard, un enfant du quartier bien connu, pour expliquer et encourager les habitants à participer à cette renaissance.

tj

Quel plaisir pour les enfants de pouvoir faire un tour en conduisant son cheval. Présents au parc des Bastions tous les jeudis après-midi. fv



braderie en vieille-ville

Et pourquoi ne pas organiser, comme dans bien d'autres quartiers de la ville, un vide grenier en Vieille-Ville. Au printemps, voire aussi en automne, on pourrait créer une grande braderie sur un week-end, avec vide-boutiques le samedi pour les commerçants et artisans et le dimanche un vide-greniers pour les habitants auquel tous, des plus jeunes aux plus vieux, pourraient trouver leur place.

Faites-nous part de votre intérêt, voire de votre envie de participer à son organisation, nous nous ferons le plaisir de vous soutenir.

fv

un piéton prend 290 fois moins de place qu'une bagnole en ville...

Quel est le premier moyen de locomotion à Genève? La marche. La part des déplacements entièrement piétons s'élève à 39% pour l'ensemble du canton, 48% pour la Ville (ce qui en fait la «capitale suisse de la marche»). C'est plus que tous les autres modes de déplacement, bien plus, notamment, que la mobilité individuelle motorisée. Mais ce premier moyen de se déplacer est encore le dernier à être pris en compte dans la définition des réseaux de mobilité et l'analyse des flux d'usage de l'espace public et la marche reste «le parent pauvre de la planification de la mobilité et du territoire». Pauvre, et menacé: tous les mois, en Suisse, trois piétons sont tués, quarante blessés grièvement, 130 plus légèrement. Et en ville, on ne voit pas d'autre moyen de réduire le risque d'accident pour les piétons que de réduire à la fois la vitesse de circulation des véhicules (y compris les vélos) à 20 ou 30km/h et d'accroître les espaces et les parcours où les piétons sont au moins prioritaires (zones de rencontre), voire usagers quasi exclusifs (zones piétonnes). Or depuis trois quarts de siècle, les concepteurs et les aménageurs des voies de circulation privilégient celles à disposition de l'automobile privée à celles utilisables par tous les autres utilisateurs y compris d'ailleurs, jusque dans les années quatre-vingts du siècle défunt, les transports publics.

Si la Ville de Genève est de toutes les principales villes de Suisse celle où la part de la mobilité piétonne est la plus importante, c'est aussi parce qu'elle est la plus dense, et que les distances y sont donc plus courtes qu'ailleurs: 95% des déplacements de moins de 500 mètres s'y font à pied, et 80% de ceux de moins d'un kilomètre. En moyenne cantonale, Genevois et Genevoises parcourent 2,3 kilomètres par jour à pied, celles et ceux de la Ville 2,6 km. Mais dans quelles conditions? Marcher, quand on le peut, c'est pourtant bien meilleur pour l'environnement, la santé, le porte-monnaie, les budgets publics, l'économie et les commerces de proximité, que tout autre moyen de se déplacer.

Tous aménagements compris (parkings, rues, garages, trottoirs, passages piétons, rampes et



N'oubliez pas, au cours de vos promenades, d'aller observer le développement des deux petites forêts récemment plantées sur les talus de la Place Sturm. as



ascenseurs pour personnes à mobilité réduite), en ville, un piéton prend 290 fois moins de place qu'une bagnole, et une personne en fauteuil roulant une centaine de fois moins... Que les piétons puissent se réapproprier l'espace public urbain, suburbain et rural, cela ne relèverait-il pas, après tout, d'une sorte de restitution, voire de justice réparatrice? (avec l'autorisation de l'auteur Pascal Holenweg).

à propos des bornes

Dès sa création en 1980, notre association s'est mobilisée pour diminuer les nuisances de bruit, de pollution et d'occupation de l'espace public dues à la circulation motorisée et au parcage.

En 1981, une des premières batailles d'envergure de la jeune AHCVV fut la campagne de récolte de signatures puis la votation sur le parking souterrain de l'Observatoire. Ensuite ce fut, pendant des années celle en relation avec l'initiative dite de Toledo à l'Alhambra.

Aujourd'hui, alors que Mme Perler présente au quartier les futurs projets de piétonnisation et de circulation de la Vieille-Ville, avec l'augmentation du nombre des bornes, comment n'avoir pas une pensée émue et reconnaissante à l'intention de celui qui, dans notre comité et notre petit Journal des Habitants, a introduit, défendu, argumenté avec obstination et même acharnement, pendant des années, pour ne pas dire des décennies, le concept des trois boucles* et des bornes. Il s'agit d'Alain Gallet, membre du comité et c'était sous la présidence du très regretté Pierre-Yves Jornod. Quarante ans plus tard, Pierre-Yves n'est plus et Alain est introuvable, mais les bornes restent, elles font même école.

* les trois boucles: Chaudronniers-Verdaine / Saint-Léger-Hôtel-de-Ville ou Etienne-Dumont / Tertasse-Treille

as

Le promenoir de l'ancienne prison de Saint-Antoine est enfin quasiment débarrassé des motos en stationnement. Ouf? seuls un, deux et même parfois quatre irréductibles persistent. Et on peut voir les herbes aromatiques qui poussent le long de la façade.

Prochaine étape: le déplacement des bennes de recyclage du côté du bastion de Saint-Antoine. as



un tag appelle un autre tag !

Quel regret que le numéro de téléphone à la ville ne réponde plus. Il y a quelques temps, il suffisait de le composer pour que les services d'entretien viennent nettoyer les tags sur les murs de la ville.

fv

sens interdit ???

Et comment s'en sortir? un sens interdit mais des places de livraisons squattées! Demi-tour impossible: donc marche arrière jusqu'en bas de la rue Verdaine...

Bien conçu, bravo!!!!

fv



la treille et ses marronniers sèchent ?

Quand il pleut une grande partie de l'eau de pluie est récupérée dans la canalisation située au centre de la promenade au lieu de pénétrer sur toute la surface de la promenade. Les marronniers sont malades et perdent à chaque tempête des branches ce qui peut être dangereux. Il y a des propositions au Conseil municipal pour refaire le revêtement de la promenade mais ce n'est pas pour demain, alors il faut chercher une solution rapide. A une extrémité de la canalisation il suffirait de récupérer les eaux de pluie dans une fosse assez grande et d'en faire une réserve. Le SEVE pourrait ainsi puiser les eaux qui se trouveraient dans le puit.

Il y a urgence pour sauver l'arborisation de la Treille, même si les spécialistes annoncent que les marronniers vont en général disparaître dans nos régions parce que ce sont des arbres qui souffrent de la chaleur. Mais mettons tout en œuvre pour les aider et faisons confiance aux spécialistes du SEVE pour prolonger la vie des marronniers, voire les sauver.

rij



Programme de la ludothèque

La ludothèque vous accueille dans ses locaux les mardis (15h-18h), les mercredis (09h-12h et 15h-18h), les jeudis (09h-12h) et les samedis (10h-13h) afin de vous proposer une multitude de jeux de société et d'espace symbolique pour l'ensemble de la famille. Des plus jeunes aux plus grands, en famille, entre amis ou même seul-e, les ludothécaires sont présents autant pour vous expliquer les règles d'un jeu que pour vous aider à choisir un jouet à emprunter.

Important: afin d'améliorer les interactions entre les enfants et leurs accompagnants, merci de ne pas utiliser votre téléphone portable (photos, appels vocaux, consultation d'e-mails, etc.) dans la ludothèque.

Dans l'espace dédié, retrouvez de nombreux jeux et jouets qui pourront être empruntés pour une durée de 28 jours au maximum. La ludothèque Centre et Vieille-Ville fait partie du réseau des ludothèques genevoises et ainsi, grâce à une seule cotisation de 30.-, valable une année, vous pourrez emprunter dans l'une des 10 autres ludothèques de Genève.

Des soirées spécialement dédiées aux jeux de société sont organisées les vendredis soir. Venez profiter des connaissances des experts de 18h30 à 21h30. Afin de rendre ces soirées encore plus conviviales, n'hésitez pas à apporter de quoi partager (boissons et/ou plats) avec les autres joueurs.

La prochaine date est prévue le vendredi 02 juin.

Deux matinées, les vendredis 26 mai et 30 juin de 10h30 à 12h00, auront lieu afin de permettre aux ainé-es de se retrouver lors d'un moment privilégié autour de jeux de société animé par un ludothécaire.

À compter du 7 juin, la ludothèque vous accueillera le mercredi après-midi (15h30-17h30) et le samedi matin (10h30-12h30) dans la Rue Jean-Daniel-Colladon. Les activités mises en place, en fonction des conditions météo, seront communiquées début juin dans la ludothèque.

Le mardi 13 juin aura lieu l'Assemblée Générale de la ludothèque à 18h30. L'ordre du jour de cette séance sera disponible sur le tableau d'affichage de la ludothèque et envoyé aux adhérents par courrier électronique (2 semaines avant l'Assemblée Générale).

La ludothèque vous accueillera du mardi 4 juillet au jeudi 17 août selon les horaires suivants :

- le lundi, le mardi et le mercredi de 15h30 à 18h30 (dans le préau de l'école St Antoine).
- le jeudi de 09h à 12h (dans les locaux de la ludothèque).

Important: les prêts et les retours ne seront possibles que le jeudi matin.

Le Ludobus sera présent dans le parc des Bastions du 17 au 20 juillet de 15h30-19h00. Vous pourrez donc profiter du ludobus et de la ludothèque durant cette semaine.

Le Comité de l'association de la ludothèque Centre et Vieille-Ville souhaite profiter de ces quelques lignes pour remercier très chaleureusement le travail qu'a accompli Ednalva, qui après 7 ans d'investissement prendra congé de la ludothèque afin de poursuivre le développement de ses activités professionnelles de création. Ednalva s'est principalement occupé des espaces pour les bébés ainsi que de la chambre/cuisine. Elle a aussi pris à sa charge l'organisation et la gestion du local contenant tout le matériel pour les animations (autant celles dans la ludothèque que pour les manifestations à l'extérieur comme la Fête de la 1^{ère} Feuille).



Rue Julienne-Piachaud 4
1204 Genève
022 311 00 61
mq.chaussecog@fase.ch

Retour centre aéré de Pâques **Activités aînées**

Du 17 au 21 avril

Depuis cette année, les vacances scolaires de Pâques ont été rallongées d'une semaine. Nous avons donc proposé une semaine de centre aéré pour les enfants de 4 à 11 ans. Nous sommes allés au parc, avons fait des bricolages et une sortie au Papillorama. Nous avons également proposé en collaboration avec les autres associations du Manège: un espace motricité, des roulants et un château gonflable au premier étage. Un atelier de pâtisserie et une grande chasse aux œufs dans le bâtiment. Le centre aéré a affiché complet très vite. Les enfants étaient ravis et les parents soulagés de l'initiative de la maison de quartier d'avoir proposé un centre aéré durant la deuxième semaine des vacances de Pâques.

Fête d'avant l'été

Samedi 10 juin de 16h à 20h

Pour notre troisième fête de quartier, nous vous donnons rendez-vous samedi 10 juin à 16h sur la promenade St-Antoine pour fêter ensemble l'arrivée de l'été. Au programme: des animations, des concerts, une buvette et de la petite restauration.

Plus de renseignements en venant nous voir ou durant les semaines qui précèdent sur notre site internet. Au plaisir de vous y voir nombreuses et nombreux!

Sortie au Lac du Bourget, visite de l'Abbaye d'Hautecombe

Vendredi 16 juin de 8h30 à 17h30

Pour cette deuxième sortie de l'année, nous vous proposons d'aller visiter l'Abbaye d'Hautecombe. Nous partirons en car depuis la Vieille-Ville pour rejoindre le lac du Bourget.

Nous visiterons l'Abbaye d'Hautecombe pour ensuite manger ensemble dans un restaurant du coin.

Prix: 30.- Inscription et renseignements par téléphone, mail ou directement sur place durant les heures de secrétariat de la maison de quartier.

Sortie à Aquaparc pour les jeunes dès 10 ans

Samedi 17 juin – toute la journée

En cette fin d'année, nous renouvelons notre sortie à Aquaparc suite à la demande des jeunes. Nous partirons en train pour rejoindre le Bouveret. Après un bon pique-nique nous profiterons des toboggans, piscines à vagues et autres jeux aquatiques. Cette sortie a lieu à moindre coût grâce à la vente de crêpes que les jeunes ont faites durant les fêtes de quartier. Nous nous réjouissons de prendre du temps toutes ensemble et aussi marquer la fin de l'année.

26, grand-rue

Les meilleures rissoles aux poires, c'est chez le boulanger Salb (si ma mémoire est bonne) qu'on les trouvait. Lorsqu'il prit sa retraite dans les années quatre-vingt, sa boutique étant située dans un bâtiment propriété de la Ville de Genève, l'AHCVV s'était mobilisée pour demander à cette dernière de conserver le four et à défaut de boulangerie, au moins un dépôt de pain. Le Conseiller administratif responsable de ces questions à l'époque, Claude Haegi, initiateur également du premier «bail associatif», avait parfois des idées originales, surprenantes, pour ne pas dire révolutionnaires pour un conseiller administratif libéral! La boulangerie n'a pu être maintenue, mais le four et le dépôt, oui, et le quartier pu profiter des prestations de Moussa, de sa femme et parfois de sa fille dans la crèmerie dénommée Le Jardin d'Eden, pendant plus de vingt ans. Aujourd'hui Moussa prend sa retraite à son tour, nous le remercions, lui et sa famille, et leur souhaitons le meilleur.

Renseignement pris auprès de la Gérance immobilière municipale: l'établissement restera bien ouvert au public avec une épicerie fine et un espace de restauration.

Nous sommes contents d'apprendre que les futurs occupants des lieux sont en train de nous préparer une surprise pour l'automne bien que l'on puisse aussi regretter que les services compétents de la Ville de Genève n'aient pas eu l'idée de consulter notre association d'habitants pourtant bien connue de ces dits services.

as



Le SEL du Manège, ses premiers pas

Au pas, au pas...

Le 20 mars dernier nous étions une vingtaine au Manège en Ville pour officialiser la création de l'association Le Sel du Manège; ses statuts ont été validés et son comité élu.

Nous avons dans la foulée élaboré et approuvé le règlement interne de notre association et choisi notre logo. Ce logo montre graphiquement notre appartenance au Manège en Ville et son projet citoyen.

Un des membres de notre comité est devenu membre du Sel du Lac dans le but de créer des synergies et une collaboration de proximité avec ce service d'échange de la rive droite.

Nous nous sommes également inscrits à SEL-SUISSE.CH, organisme qui regroupe les Sels de Suisse romande.

Il était dès lors possible d'aller de l'avant et de développer entre nous des échanges de services et de savoir.

Au trot, au trot...

Parmi ces premiers échanges citons en exemple:

- Maintenant que le printemps est là, M. voulait remettre en état son vélo et celui de sa fille. G. s'est proposé de le faire, mais M. qui connaît bien G. a préféré trouver une autre bricoleur qu'elle ne connaît pas encore.
- R. a installé des interrupteurs sur deux des lampes de E.
- G. s'est fait aider par N. pour repeindre les murs de son appartement.
- M. a construit une pinata pour que D. puisse fêter l'anniversaire de sa petite fille dans une ambiance latino-américaine.
- D. a montré à J. comment utiliser la machine à coudre Elna de sa mère qui était restée muette pendant plus de 20 ans dans une de ses armoires.
- F. a acheté du terreau et des plantes pour rendre vie au grand bac de A. où survit avec peine un lierre obstiné.
- R. va construire une table à langer sur mesure, avec du bois de récupération, pour J. qui s'est proposée de donner des conseils juridiques aux membres du Sel du Manège qui le souhaiteraient.
- A. a traduit de l'italien un chapitre d'un livre qui intéressait tout particulièrement P. pour la rédaction de son mémoire.

Au galop, au galop...

Venez nous rejoindre pour cette belle chevauchée

Pour nous contacter, pour demander des éclaircissements, pour recevoir des renseignements pratiques, pour vous inscrire voilà nos coordonnées :

- Notre adresse e-mail : seldumanege@gmail.com
- Notre téléphone : 022 309 15 95
- Notre site internet : seldumanege.ch

Vous pouvez également passer à la réception de la halte-jeux du Manège en Ville, 4, rue Julienne-Piachaud, où Lorène ou Christel vous recevront.

Une permanence est également à votre disposition tous les premiers lundis de chaque mois à 18h00.

Caminate no hay camino, se hace Camino al andar...
Antonio Machado *

* Si vous voulez une traduction de ce beau texte de Machado contactez le Sel du Manège qui vous orientera vers un adhérent traducteur!



holocratie (ou gouvernance partagée) 2^{ème} partie

Fonctionnement de la gouvernance partagée au Manège en Ville

Afin d'éviter les allers-retours entre la gouvernance du Manège et les comités des associations, chaque association a désigné un bénévole, et le cas échéant, un professionnel, et leurs suppléants *comme référents de l'association au sein du Manège, auxquels l'association délègue la responsabilité des grandes orientations et des choix des projets communs du Manège, et qu'elle charge de défendre les intérêts de l'association au sein du groupe de pilotage du Manège. Chaque association dispose d'une seule voix dans les organes du Manège*, quel que soit le nombre de ses représentants présents aux séances, Ville de Genève comprise.

De nombreuses séances de formation nous ont permis de décider d'adopter l'holocratie, puis de l'adapter comme système de gouvernance du Manège. Y ont participé avec assiduité des représentants de toutes les associations. Ils ont défini :

1) La Raison d'être du Manège en Ville :

Lieu multi associatif

Nous privilégions le lien social, les échanges interculturels et intergénérationnels dans un espace convivial.

Nous favorisons la créativité, les initiatives de la population et une dynamique du vivre ensemble, dans le respect de chacun, quelle que soit sa vulnérabilité.

Notre mission commune :

Stimuler les échanges et soutenir les initiatives

Organiser et accueillir des activités et des manifestations socio-culturelles (fêtes, cours, formations, café-rencontres,...)

Vivre des projets ensemble

Mettre à disposition des espaces pour favoriser la rencontre et le partage

Nos valeurs

Laïque

Apolitique

Respect de l'intégrité physique et psychique de chacun

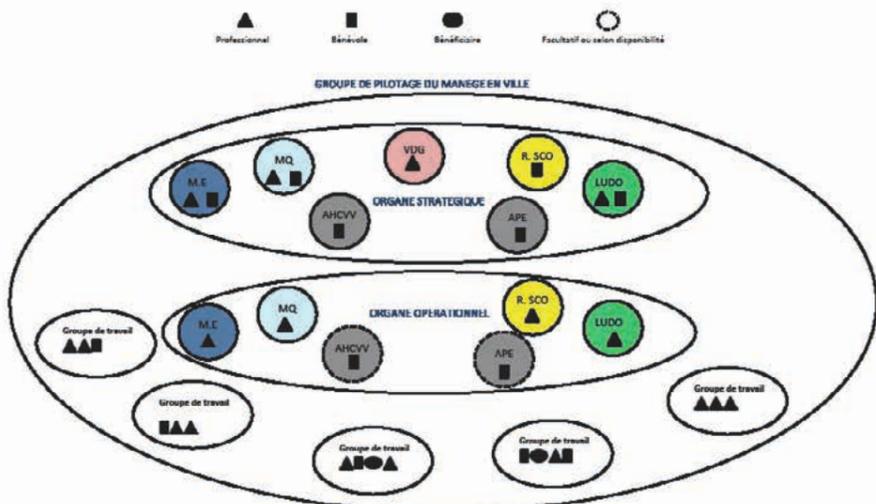
Environnement écologique

Respect de la convivialité des lieux

Savoir-vivre, politesse et courtoisie

2) La structure du groupe de pilotage du Manège qui se compose de :

DESIGN DE GOUVERNANCE PARTAGEE - MANEGE EN VILLE



- Un **organe stratégique** qui se réunit 6 à 8 fois par an et qui regroupe des représentants (bénévoles et salariés) de chaque association et de la Ville. Lors d'une à deux de ces réunions, les objectifs et la stratégie à mener pour les 6-12 mois à venir sont adoptés. Le reste du temps, il vérifie que la structure de l'organisation correspond aux besoins en créant ou en supprimant des rôles ou des groupes de travail, et définit leurs missions et les limites de leur autonomie.
- Un **organe opérationnel** qui réunit, de manière hebdomadaire, une ou deux personnes (bénévole ou professionnel) de chaque association. La halte-jeux (EVE), la ludothèque et la Maison de quartier Chausse-Coq (associations permanentes) y participent automatiquement, le restaurant scolaire Mâche-Molo, l'association des parents d'élèves (APEV) et l'AHCVV, selon leurs disponibilités. Ces réunions ont un impact sur le quotidien du bâtiment, elles servent à se coordonner en ce qui concerne les espaces partagés ou les projets communs au sein du bâtiment. Soulignons qu'une réunion opérationnelle n'est pas un espace de travail au sens propre (qui se fait individuellement ou dans des groupes de travail) mais plutôt un état des lieux du moment présent, rien ne s'y construit mais des pistes sont définies : Qui fait quoi, avec qui, pourquoi, et pour quand ?
- **Des groupes de travail** qui se créent en fonction des besoins et s'organisent de façon pérenne ou temporaire. Ils sont constitués de professionnel-les et/ou de bénévoles des différentes associations et/ou de toute personne voulant y contribuer (interne ou externe au Manège) mais toujours en alignement avec la Raison d'être du Manège en Ville. Certains sont nécessaires pour le bon fonctionnement du Manège, d'autres sont des projets permettant à des personnes de se rencontrer ou de mettre en place des activités communautaires. Ces groupes rendent des comptes de leurs activités soit à l'organe stratégique, soit à l'organe opérationnel.
- Exemples de groupes de travail :
 - Le groupe Inauguration était constitué de représentants des professionnels et des comités des associations et avait pour mission de préparer la fête d'inauguration dans les limites du cadre budgétaire autorisé par chaque association. Il a été mis en place par l'organe stratégique.
 - Le groupe Bureau mutualisé a pour mission de faciliter l'utilisation du bureau mutualisé et l'accès aux outils mutualisés (achats et formation aux outils informatique, par exemple).
 - Le groupe Boîte à livres a fait faire une grande étagère à disposition dans l'entrée du Manège, dans laquelle on peut trouver et déposer des livres. Il est garant de la bonne tenue de cet échange de livres.

3) Les outils partagés au Manège en Ville

Une série de documents décrivant les processus de décision qui nous permettent d'avoir un fonctionnement agile et efficace est mis à disposition des participants à la gestion du Manège. Mentionnons la description des types de réunion (d'orientation qui ont pour but de définir les priorités pour les prochains mois ; de réorganisation qui permettent d'ajuster les règlements et la structure de l'organisation ; ou opérationnelle qui vise à se coordonner et à libérer les freins à l'action). Une particularité que nous avons adoptée est la manière d'établir l'ordre du jour des séances : il n'est généralement pas défini à l'avance. Il s'établit ou se complète en début de séance en fonction des tensions qui doivent toutes être traitées, une seule à la fois, en suivant un protocole très précis. On parle alors d'un **ordre du jour dynamique**.

Nous partageons également des modèles de PV et de suivi des projets. Nous avons aussi un espace sur DropBox auquel les délégués des associations partenaires ont accès. On y trouve les documents communs tels tous les PV de séance, les informations essentielles à l'organisation du Manège, les missions et domaines de compétence des groupes de travail, etc. Pour en faciliter la prise en main et la maintenance, un rôle a été défini qui en assure la surveillance et la gestion.

Lors d'un prochain article, je décrirai le processus de décision par consentement.

mg

EXPOSITION
PABLO PICASSO
SES
AFFICHES

21 JUIN – 31 OCTOBRE 2023
ENTRÉE LIBRE

QUARTIER SIG LIBRE
POINT DE LA MACHINE
GENÈVE

UNE EXPOSITION ORGANISÉE PAR SIG

Quel pays! où l'on peut appeler les pompiers pour leur confier une buse assommée ou blessée. C'est ce qui est arrivé à la mi-mai à la Promenade de l'Observatoire. Chapeau!!! as

Arin
CHOCOLATERIE
TEA-ROOM

BOURG-DE-FOUR 12
1204 GENÈVE
www.swisschocolates.ch

TÉL. +41 22 310 40 94
FAX +41 22 312 18 25
info@swisschocolates.ch

QR code

e-mail : info@ahcvv.ch
site : www.ahcvv.ch
Facebook : [ahcvv.comite](https://www.facebook.com/ahcvv.comite)
Adresse : **AHCVV**
1200 Genève

LA CLEMENCE

Place du Bourg-de-Four 20
1204 Genève Suisse
+41(0)22 312 24 98
www.laclemence.ch
@laclemencegeneve

OUVERT TOUS LES JOURS